



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2019-011

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2019

Sommaire

DSDEN du Gard

30-2019-01-16-007 - arrêté du 16 janvier 2019 portant désignation des membres du
CHSCTD (2 pages)

Page 3

DSDEN du Gard

30-2019-01-16-007

arrêté du 16 janvier 2019 portant désignation des membres
du CHSCTD

Arrêté du 16 janvier 2019 portant désignation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Spécial Départemental

Le directeur académique des services de l'Education Nationale du Gard,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 23 ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 12 ;

VU la loi n°2010-751 du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment les articles 34, 36-2 et 39 ;

VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, notamment les articles 5 et 7 ;

VU l'arrêté du 9 janvier 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental du Gard ;

A R R E T E

Article 1^{er} :

La composition de comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental du Gard est fixée comme suit :

A/ Représentants de l'administration :

- Laurent NOE, directeur académique des services de l'Education Nationale du Gard,
- Didier WAGNER, secrétaire général de la direction des services de l'Education Nationale du Gard

En cas d'empêchement de l'un des représentants de l'administration, ci-dessus désignés, le directeur académique ou le secrétaire général désigneront un suppléant parmi les personnels d'encadrement de la direction des services de l'Education Nationale du Gard.

B/ Représentants du personnel :

1) Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) :

- Représentants titulaires :

Laurence DOURIEU, professeure d'E.P.S - collège Elsa Triolet – Beaucaire
Cécile HERNANDEZ, professeure agrégée – lycée Albert Camus – Nîmes
Mathéa MICHELI-PONGE, professeure des écoles – école maternelle Pauline Kergomard – Nîmes (Nîmes I)

- Représentants suppléants :

Dany BENEZET, directrice école maternelle Langevin – Alès (Alès I)
Michel GRAND, documentaliste – lycée Gaston Darboux - Nîmes
Conchita SERRANO, S.A.E.N.E.S. – DSDEN 30 – Nîmes

2) Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) :

- Représentants titulaires :

Sébastien BIOT, professeur certifié – collège Voltaire – Remoulins
Karine OLLIER, professeure des écoles – école élémentaire Jean Jaurès- Nîmes (Nîmes V)

- Représentants suppléants :

Sandrine DUMAS, professeure certifiée – collège Jean Baptiste Dumas - Salindres
Nancy JUAN COLOMB, adjoint gestionnaire et agent comptable (Attachée d'Administration de l'Etat)
– lycée professionnel Guynemer - Uzès

3) Au titre de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière (FNEC-FP-FO) :

- Représentant titulaire :

Harry KOWALCZYK, professeur d'école – école élémentaire publique Peyrouse – Marguerittes (Nîmes III)

- Représentant suppléant :

Jean-Luc DUSSOL, PLP- lycée professionnel Jean Baptiste Dumas – Alès

4) Au titre du Syndicat National des Lycées et Collèges (SNALC)

- Représentant titulaire :

Sophie MAILHE, professeure certifiée – collège Alphonse Daudet – Alès

- Représentant suppléant :

Maribel CASTANEDA, conseillère principale d'éducation – collège Jean Racine - Alès

Article 2 :

Monsieur le secrétaire général de la direction des services de l'Education Nationale du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Gard.

Fait à Nîmes, le 16 janvier 2019

Pour la rectrice et par délégation,
le directeur académique des services
de l'Education Nationale,



Laurent NOE